

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



5ème R7VA PAS-de-CALAIS

1-2-3 novembre 2019

Permis d'organisation FFSA n° 503 en date du 03/07/2019

Date : 14/09/2019

A : Tous les concurrents, tous les membres / *All competitors, crew members*

ADDITIF N° 1 / BULLETIN N° 1

Au règlement particulier, sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion / *To the special regulations, subject to be approved by the college of sports marshalls, at the first meeting.*

Article 7.5.12.1P Epreuves Spéciales « en boucle »

Les épreuves spéciales n° 1-4-7 AZINCOURT 1/BEALENCOURT et n° 8-11 AZINCOURT 2/TRAMECOURT se déroulant en boucle, en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru ; temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES augmenté de 1 minute

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur d'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}.

Article 7.5.12.1P Special stages with a loop

There is a loop on the SS1-4-7 AZINCOURT 1/BEALENCOURT and SS8-11 AZINCOURT 2/TRAMECOURT, the crews who doesn't respect the route will be penalized as so on :

- *For one more lap (or part of lap) : the real time*
- *For a lap (or part of lap) not fully covered : the time of the lastest crew classed in this stage + 1 mn*

For these special stages, the starts will be given by the race director, in the minute scheduled for the start. The time entered in the journey log is the reference for the calculation of the time of the next CH. For the calculation of the time of the SS, the actual time of departure at 1/10th will be taken into account.

Pour l'organisation
Eugène CITERNE